

l'ambassade du Canada dans le pays où vous projetez de travailler et deux photographies récentes aux dimensions requises pour les passeports. Conservez ces documents dans un endroit sûr, séparément de votre passeport, afin d'éviter toute perte de temps et d'argent en cas de perte du passeport. Pour plus de sécurité vous pourriez aussi confier une copie de votre dossier d'urgence à un ami ou un parent au Canada.

**Si, pendant votre séjour à l'étranger, vous vous faites voler votre passeport ou que vous le perdez, reportez l'incident à la police de l'endroit et demandez que l'on vous remette une copie du rapport de police avant de vous adresser à la mission du Canada la plus proche pour obtenir un nouveau passeport.** Vous devrez remplir un formulaire de demande, présenter une preuve écrite de citoyenneté canadienne (certificat de naissance ou de citoyenneté), une copie du rapport de police et deux photographies d'identité récentes.

### **Le visa**

Pour résider dans un pays étranger, quel qu'il soit, vous devez demander la permission au gouvernement de ce pays. Parfois, cette permission

consiste simplement en une mention ou un tampon apposé sur une page du passeport, indiquant la durée et le but du séjour. Tous les pays exigent des étrangers qui désirent travailler sur leur territoire qu'ils obtiennent une permission spéciale à cette fin — c'est-à-dire un visa ou un permis de travail.

Seul le pays d'accueil pourra vous fournir une information définitive et officielle en ce qui concerne les exigences d'entrée. S'il vous faut un visa, vous devriez vous le procurer avant de quitter le Canada. Vous devrez donc entrer en contact avec l'ambassade ou le consulat du pays où vous prévoyez de travailler pour connaître les formalités à remplir et les frais demandés. L'obtention d'un visa prend parfois beaucoup de temps; la demande doit donc être faite plusieurs mois à l'avance. Pour vous renseigner à ce sujet, vous pouvez également vous adresser à la Direction générale des affaires consulaires du MAECI au **1 800 267-6788** (au Canada) ou au **(613) 944-6788**.

Il est possible que votre visa contienne des dispositions particulières concernant vos entrées et vos sorties du territoire du pays d'accueil. Si vous projetez de voyager pendant votre stage à l'étranger, renseignez-vous afin